

Union des villes suisses

Martin Flügel
Monbijoustrasse 8
Postfach
3001 Berne

Uster, le 23 mai 2024

21.403 n Iv. pa. CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles. Consultation

Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer sur le modèle de la CSEC-E pour la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 21.403 n CSEC-N « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». L'Initiative des villes pour la formation salue en principe la prise de position de l'Union des villes suisses. Trois prises de position divergentes sont expliquées ci-après :

Objectifs

Du point de vue de l'Union des villes suisses, les trois objectifs suivants montrent la voie à suivre : la réduction des frais de garde à la charge des parents, le développement des offres d'accueil en fonction des besoins et l'amélioration de la qualité de ces offres. L'Initiative des villes pour la formation soutient ces objectifs, mais estime qu'il faut agir sur la qualité de l'accueil institutionnel des enfants. Un bilan de l'Office fédéral des assurances sociales¹ montre que dans les crèches comme dans les structures d'accueil parascolaire, 43% des personnes employées n'ont pas (encore) de formation spécialisée. Selon l'étude de Savoirsocial², les collaborateurs des crèches ayant une formation sociale ou pédagogique de base ont besoin de qualifications supplémentaires. Pour ces raisons, l'Initiative des villes en matière de formation recommande de compléter les objectifs par : **l'augmentation de la qualité grâce à un plus grand nombre de professionnels formés.**

Allocation de garde : champ d'application

L'Initiative des villes pour la formation soutient la proposition du Conseil national qui prévoit un champ d'application allant **de la naissance à la fin de l'école primaire**. Pour l'égalité des chances et la compatibilité entre famille et activité professionnelle, il est essentiel que l'allocation pour charge d'assistance ne disparaisse pas au début de la scolarité obligatoire. En revanche, l'Initiative des villes en matière de formation soutient la proposition de l'Union des villes suisses de baser la définition du champ d'application sur les degrés scolaires et non sur l'âge des enfants.

¹ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/finanzhilfen/kinderbetreuung/publikationen/archiv-bilanzen.html>

² https://www.savoirsocial.ch/s01/Dokumente/Organisation/Studien/Schlussbericht_FrueFoe_180523.pdf



2 / 2

Statistiques

L'Union des villes suisses propose de limiter les statistiques au domaine de l'accueil extrafamilial pour enfants et de supprimer celles relatives à la politique en faveur de l'encouragement précoce des enfants. **L'Initiative des villes pour la formation considère toutefois cette dernière comme judicieuse.** Les données relatives au développement des enfants qui utilisent les offres permettent de vérifier leur utilité et leur efficacité. Cela permet de développer l'offre en fonction des besoins. Si la Confédération devait prendre en charge des coûts supplémentaires, un contrôle de qualité et une évaluation de l'efficacité seraient nécessaires. Les données peuvent fournir la base nécessaire à cet effet.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de la position de l'Initiative des villes pour la formation.

Avec nos meilleures salutations

Initiative des villes pour la formation

Patricia Bernet, présidente